Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260206-202602006-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026

Convocation en date du 30 janvier 2026.

Le vendredi six février deux mil vingt-six, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS (est arrivée à 18 H 40 et a pris part au vote de l'ensemble des délibérations), Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Jean-Claude JACQ.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Mathieu CHUTO a donné procuration à Madame Laurence BAUGE, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Christelle ANDRE a donné procuration à Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Christophe LABORY a donné procuration à Madame Elodie SURGET, Monsieur André MORVAN a donné procuration à Madame Astrid GAUGAIN.

Membres absents : Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Jean-François QUENET, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Madame Hélène LE QUINQUIS a été nommée secrétaire de séance.

2026-02-006

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe chargée de la Jeunesse-Culture.

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE :

SUBVENTION - Association EXTERIEURE A BENODET – année scolaire 2025/2026

L'école Notre Dame d'Espérance située 21 place de l'Eglise à Fouesnant dispense un enseignement bilingue, et, à ce titre sollicite la commune de Bénodet pour l'attribution

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260206-202602006-DE

d'une subvention, pour un élève domicilié à Bénodet et scolarisé en moyenne section de maternelle.

Rappel du coût d'un élève de l'école publique à Bénodet (sources : dsden 29 – déclaration mai 2025)

. Maternelle	1 030.12 €
. Primaire	628.35 €

Conformément à la loi dite Molac (n° 2021-641 du 21 mai 2021) relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 030.12 € pour l'élève scolarisé en moyenne section de maternelle.

Cette subvention sera versée sur le compte de « OGEC ND ESPERANCE ».

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 9 février 2026
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BÉNODET
FINISTÈRE